

VILLE DE RODEZ  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026  
Délibération N°2026-003



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez  
Hôtel de Ville  
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9  
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal En exercice : 35 Présents : 35 Conseiller(s) excusé(s) et représenté(s) : 0 Conseiller(s) excusé(s) et non représenté(s) : 0
---

L'an 2026, le vendredi 27 mars, à 19h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 24 mars 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSÉDRE Christian, doyen d'âge.

Conseillers présents (35)

Mesdames AUGUY-PÉRIE Nathalie, BONVALET-YOUNES Sarah, BULTELE-HERMENT Monique, CAYLA Florence, CHAPPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, GUY Carine, LUCAS Sophie, MIQUEL Elodie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, RENIER Laura, ROUMÉGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille, VIDAL Sarah.  
Messieurs AUSTRUY Fabien, BESSIERE Pierre, CABROLIER Kévin, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, NICOLAS Olivier, RAMONDENC Brice, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre, TEYSSÉDRE Christian

Secrétaire de séance : FILOE Ewan

**DELIBERATION N°2026-003 – ADJOINTS AU MAIRE - Fixation du nombre de postes**

*Vu les articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la fixation du nombre de postes d'adjoints au Maire ;*

**Considérant ce qui suit :**

L'article L2122-2 du CGCT dispose que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Le nombre de conseillers municipaux de la commune de Rodez étant fixé à 35, le nombre d'adjoints au Maire ne peut être supérieur à 10.

Le Conseil municipal à l'unanimité, par 35 voix pour, fixe le nombre de postes d'Adjoints au Maire à 10 (dix).

Secrétaire de séance  
Signé : Ewan FILOE  
Acte dématérialisé

Le Maire  
Signé : Stéphane MAZARS  
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération  
Publiée le 3 avril 2026  
Transmise en Préfecture le 3 avril 2026

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202023-20260327-DEL2026003-DE  
Reçu le 03/04/2026